

Allocution du 24/05/2012 - EXPOSE DES MOTIVATIONS POUR UNE REELECTION AU CN

Chers Amis,

Postuler le mandat de membre effectif du Conseil Provincial de Liège au Conseil National, pour vous y représenter, m'impose aujourd'hui de vous rappeler les motifs qui poussent cette démarche.

Je ne serai pas long mais vous imaginerez sans grande difficulté qu'elle rencontre d'abord les critères légaux d'éligibilité puisque, d'une part, même en n'étant plus membre effectif ou suppléant de ce conseil, je puis parfaitement le représenter comme membre « extérieur » au Conseil, inscrit bien entendu au tableau de Liège, et que, d'autre part, je suis en position totalement réglementaire pour solliciter la reconduction du mandat qui vient à terme et dont je connais les contraintes.

Permettez- moi de ce point de vue de souligner qu'il requiert :

- une singulière disponibilité (18 à 20 journées entières/an, toujours un samedi, entièrement dédiacées au Conseil National + 2 autres samedis réservés aux rencontres avec l'ensemble des présidents des différents conseils provinciaux) ;
- une connaissance minimale du néerlandais malgré la traduction dispensée en séance plénière ;
- la participation active à de nombreuses commissions qui se tiennent en semaine, généralement en soirée et qui, toutes, se déroulent sans traduction simultanée.

La fonction suppose évidemment une connaissance et une pratique approfondies du code de déontologie tout comme une bonne expertise des matières légales auxquelles il réfère. Sans être exhaustif, je citerai les arrêtés royaux 78 et 79 de novembre 1967, la loi relative aux Droits du patient du 22 août 2002, celle relative à la protection de la Vie Privée du 08 décembre 1992 ou bien encore celle du 25 juin 1992 relative au contrat d'assurance terrestre, la loi coordonnée du 07 août 1987 régissant le fonctionnement des hôpitaux en ce compris celui du Conseil Médical et bien d'autres comme, par exemple, la Loi Colla du 29 avril 1999 relative aux pratiques non conventionnelles...

Cette même fonction est enfin devenue indissociable désormais d'un recours constant et aussi expérimenté que possible à l'outil informatique.

Au cours des 6 années qui s'achèvent aujourd'hui, je me suis acquitté, j'en suis convaincu, avec enthousiasme et assiduité de cette mission qui m'avait été confiée en 2006. Mes rapports réguliers auprès de ce conseil, tant verbaux qu'écrits, ont été, je le crois, toujours pragmatiques et dignes d'intérêt pour autant que les débats qu'ils ont souvent suscités me permettent d'en juger.

J'ajouterai, pour ceux qui me connaissent moins bien, qu'avec plus de 21 ans d'activité à différents postes et dans différentes instances de l'Ordre, de nombreuses matières n'ont plus guère de secret pour moi : vous retiendrez **la réforme de l'Ordre** (rappelons à ce point de vue que j'ai largement contribué à la révision puis à la rédaction de l'AR 79 tel qu'il a été déposé sur la table de la ministre Onkelinx), **l'échange d'informations** entre autorités compétentes, la **publicité** en général, les problématiques liées au consentement, l'INAMI (je suis membre effectif du SCEM), la révision du code de déontologie, l'archivage, la formation médicale continue, les flux migratoires,

Ayant également en charge depuis 2006 la représentation officielle de la section francophone du Conseil National belge auprès de multiples organisations médicales européennes (CPME, GIPEF, CEOM, EFMA), plusieurs de ces domaines précités ont été, pour moi, à l'origine de près d'une vingtaine de communications tant en Belgique qu'à l'étranger (Grèce, Espagne, Portugal, Italie, France) et d'une dizaine de publications surtout dans le bulletin du Conseil National mais aussi dans la revue française « Médecine et droit ».

Cette contribution incontestable à l'institution que représente l'Ordre , a été appréciée et reconnue au niveau européen de la meilleure manière qu'il soit puisque, vous le savez, les conseils nationaux des 18 Ordres de Médecins en Europe (dont le prestigieux GMC, la Bundesartzkammer en RFA, le CNOM français), m'ont porté, lors de la réunion du CEOM qui s'est tenue à Kos en juin 2011, à l'unanimité moins une abstention, à la présidence du Conseil Européen des Ordres de Médecins.

Cette charge m'incombe, en principe, jusqu'au mois de juin 2014 mais il m'est évidemment indispensable de continuer à bénéficier de votre soutien au niveau Provincial liégeois pour pouvoir assurer alors la continuité de la fonction internationale francophone que j'assume au Conseil National et poursuivre enfin la représentativité de la Belgique à la tête de cette organisation médicale internationale.

Voilà, chers Amis, sachant qu'à bientôt 62 ans, je garde de bonnes aptitudes tant physiques qu'intellectuelles ainsi qu'une singulière envie de « remplir » pour ce mandat, vous aurez bien compris les motifs sur lesquels vous pouvez, sans hésitation, vous appuyer pour me renouveler la confiance et le soutien qui me sont nécessaires pour valoriser davantage encore la renommée du Conseil Provincial de Liège à tous les niveaux que je vous ai présenté et, ce, pour les 6 années qui viennent.

Je vous remercie.